

<https://www.pressegauche.org/L-ile-Saint-Joseph-situee-dans-la-riviere-des-Mille-Iles-a-Laval-a-nouveau>



L'île Saint-Joseph située dans la rivière des Mille Îles à Laval à nouveau menacée

- Politique québécoise - Environnement -



Date de mise en ligne : mardi 10 septembre 2019

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Les résidents de l'île Saint-Joseph se feront réveiller chaque matin, cette semaine, par le bruit d'une excavatrice. La firme d'experts conseils SOLROC a débuté des travaux de creusage de 70 trous à des fins d'échantillonnage. Ces trous sont répartis sur toute l'île incluant le milieu humide. Ces travaux de creusage seront suivis de travaux de forage afin de prélever par carottage des échantillons de roc. Ces études permettront de déterminer la nature et les propriétés géotechniques des sols de l'île St-Joseph.

On s'en doute, Monsieur Luigi Liberatore, le propriétaire de l'île, a ses raisons. Fort heureusement, tout comme l'île aux Vaches et l'île Saint-Pierre de la rivière des Mille Îles à Laval, l'île Saint-Joseph a conservé jusqu'à ce jour sa riche biodiversité et la haute valeur écologique révélée par l'organisme Eco-Nature en 2010 dans L'étude de la pertinence écologique de protéger les îles Saint-Joseph, aux Vaches et Saint-Pierre de l'archipel Saint-François.

En réponse aux conclusions et recommandations de cette étude, le gouvernement provincial exprimait en 2012 son intention d'acquérir les trois grandes îles dans le but d'augmenter les aires protégées sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Le décret de mise en réserve eut une durée de quatre ans, soit de 2012 à 2016. Malheureusement, la réserve fut ensuite tout simplement abandonnée par le gouvernement.

Quant au projet de la Trame verte et bleue qui liait, par une entente financière tripartite, le gouvernement provincial, la CMM et le gouvernement municipal, il en résulta simplement une mésentente.

Ce n'est pourtant pas à cause d'un manque de « participation citoyenne » que les décideurs et gestionnaires n'ont pas donné suite au projet citoyen de parc de conservation de Sauvons nos trois grandes îles de la rivière des Mille-Îles. En effet, à partir de 1992 et jusqu'à ce jour, les citoyens se sont fait entendre lors de chaque consultation publique annoncée par la Ville et par la CMM. La pétition de l'organisme, forte de ses 41 000 signataires, les appuis obtenus des groupes environnementaux locaux, régionaux et nationaux, les rencontres, les lettres, les mémoires, rien n'y fit. Les citoyens ont été actifs et pro-actifs, attentifs et vigilants. Ils ont utilisé tous les outils de collaboration habituellement offerts aux citoyens. Résultat : l'île Saint-Joseph continue d'être menacée.

Ainsi, force est de constater que dans les faits, ce ne sont pas les « actions » gouvernementales ni la « participation » citoyenne qui ont concouru à la préservation de la biodiversité de l'île Saint-Joseph.

En fait, les citoyens ont dû faire plus que « participer », ils ont dû se battre. Non pas contre les propriétaires puisque ceux-ci ont respecté la loi provinciale et les règlements de la Ville. Plutôt contre leur propre Ville qui, en 2001, avait discrètement aboli le droit à la consultation publique et au référendum, droit qui accompagne nécessairement les modifications au règlement de zonage. Les citoyens ont dû surveiller leur propre Ville et la poursuivre pour non-respect de la loi provinciale et de ses propres règlements municipaux. Ainsi, c'est seulement par la lutte que les citoyens ont réussi quelque chose : forcer leur Ville à respecter la loi, avec comme résultat qu'ils n'ont pas perdu leur propre droit.

Ainsi, l'île Saint-Joseph, tout comme ses deux voisines, ont jusqu'à ce jour conservé leur riche biodiversité. D'une part, c'est grâce à la vigilance et à la ténacité des citoyens, d'autre part c'est ironiquement grâce à un règlement de zonage considéré aujourd'hui comme totalement désuet ! En effet, le zonage RX établi en 1970 ne permet la construction d'habitations que le long de la rue existante, soit la rue Plage des îles. Or les quelque huit habitations déjà construites accaparent déjà la moitié de cette rue ; ainsi, seulement une dizaine de maisons uni-familiales détachées pourraient être construites sans que la Ville n'ait à consulter les citoyens. Mais aujourd'hui

L'île Saint-Joseph située dans la rivière des Mille Îles à Laval à nouveau menacée

encore, tout projet de développement sur l'île Saint-Joseph continue d'exiger une consultation publique accompagnée du droit au référendum.

Malheureusement, la Ville travaille présentement à moderniser sa réglementation qui date de 1970. Entre autres, le bienvenu zonage RX s'apprête à passer dans le collimateur. En effet, le Schéma d'aménagement et de développement (SAD-R) annonce que la Ville accordera exceptionnellement, aux citoyens, le droit à la consultation publique et à l'appel référendaire si les propriétaires des îles autres que l'île Jésus, et c'est le cas des trois grandes îles, présentent un Plan d'aménagement d'ensemble (PAE).

Ainsi, dans le meilleur des mondes, les citoyens visés par le futur développement des grandes îles conserveront les mêmes droits que ceux de 1970. Mais comme par le passé, ils risquent de rencontrer de nouveaux obstacles. Par exemple, le droit au référendum que la Ville accordera exceptionnellement aux résidents d'un PAE appellera-t-il l'ensemble des Lavallois à signer le registre, ou, comme par le passé, seulement les citoyens des zones contigües ? La différence est de taille.

Ces droits risqueront-ils d'être un jour bafoués comme ils l'ont été en 2001 ?

L'organisme Sauvons nos trois grandes îles demande à la Ville de jouer franc avec les citoyens. Elle doit cesser de tergiverser. Elle doit ou bien acquérir l'île Saint-Joseph ou bien exproprier le propriétaire.

Dans un cas comme dans l'autre, ou bien la valeur marchande de l'île correspond à sa valeur foncière, soit autour de 2,5M\$, ou bien la Ville doit faire faire une évaluation marchande par un organisme externe et reconnu comme Conservation de la nature, Canards Illimité, ou Nature-Québec.

De plus, Sauvons nos trois grandes îles demande à la Ville d'embaucher un négociateur externe expérimenté dans l'acquisition des milieux naturels.

Rappelons que les surplus budgétaires de la Ville sont importants...